

Exposé Prof. Dr méd. Thierry Carrel

Directeur de la clinique universitaire de chirurgie cardio-vasculaire de l'Hôpital de l'Île, Berne

Chef du centre de chirurgie cardiaque des Universités de Bâle et Berne

Membre du comité d'initiative «Protection contre le tabagisme passif»

Seul le texte prononcé fait foi.

Travailler et manger dans un espace sans fumée améliore la qualité de la vie! Dans la plupart des restaurants de Suisse, ce n'est pas seulement le fumet de plats délicieux qui nous chatouille les narines, mais aussi un mélange âcre et nocif de fumée de cigarettes et de cigares. La loi fédérale adoptée permettra certes de réduire un peu la fumée. Toutefois, selon le canton et la taille de l'établissement, des nuages de fumée continueront de planer dans l'air.

Le tabagisme passif n'est pas simplement une mauvaise odeur, c'est avant tout un danger pour notre santé. La forte représentation des sociétés médicales spécialisées au sein de l'alliance «Protection contre le tabagisme passif» qui soutient l'initiative populaire, tout comme le nombre important de médecins au sein du comité d'initiative, montrent bien que le tabagisme passif est un risque de santé à prendre au sérieux. Le Centre international de recherche sur la cancer (CIRC) a définitivement classé le tabagisme passif comme facteur cancérigène en 2002¹.

La composition chimique de la fumée de tabac que nous absorbons involontairement avec l'air ambiant est qualitativement comparable à celle qu'aspirent les fumeurs et les fumeuses. C'est un mélange complexe de plus de 4000 substances, dont de nombreux poisons tels que l'acide cyanhydrique, l'ammoniac ou le monoxyde de carbone. Plus de quarante de ces substances sont reconnues cancérigènes, parmi lesquelles on trouve des métaux tels que l'arsenic, le cadmium, le plomb et le polonium radioactif. Les systèmes d'aération ne peuvent pas nous protéger efficacement de ces poisons, car ils ne parviennent pas à éliminer complètement de l'air ambiant les substances nocives du tabac.

73 pour cent de la population ne fume pas². Une personne sur cinq absorbe pourtant involontairement de la fumée pendant au moins une heure par jour, ce qui constitue un danger important pour sa santé. Le personnel de la restauration est exposé jusqu'à huit heures par jour à la fumée du tabac, ce qui représente l'équivalent de 15 à 38 cigarettes³. Le tabagisme passif peut causer chez les personnes qui y sont exposées le cancer du poumon, des maladies cardio-vasculaires, l'asthme, ainsi que des infections des voies respiratoires. Les enfants et les personnes

¹ Office fédéral de la santé publique OFSP 2007: Informations de base sur le tabagisme passif. <http://www.bag.admin.ch>.

² Keller, R., Radtke, T., Krebs, H. & Hornung, R. (2009). *Der Tabakkonsum der Schweizer Wohnbevölkerung in den Jahren 2001 bis 2008. Tabakmonitoring – Schweizerische Umfrage zum Tabakkonsum*. Zurich: Psychologisches Institut der Universität Zürich, Sozial- und Gesundheitspsychologie.

³ C.K. Huynh, Jean-Bernard Moix and Alexandre Dubuis (2007), *Occupational and non-occupational exposure of non-smokers to ETS in Switzerland. Preliminary Results of an Original Campaign using "MoNIC" Badge to determine Cigarette Equivalents (CE)*.

atteintes de maladies pulmonaires souffrent particulièrement des suites du tabagisme passif. En comparaison avec les non-fumeurs qui ne sont pratiquement pas exposés à la fumée du tabac, les personnes fortement exposées au tabagisme passif ont un risque de 50 à 60 pour cent supérieur de développer une maladie cardiaque⁴. Ce risque est aussi élevé que chez les fumeurs actifs fumant jusqu'à dix cigarettes par jour. Le tabagisme passif ne rend pas seulement malade. Il peut aussi entraîner la mort. En Suisse, plusieurs centaines de personnes meurent chaque année des suites du tabagisme passif.

Une réglementation systématique sur la fumée dans les espaces fermés qui servent de lieu de travail ou qui sont accessibles au public constitue une protection efficace. L'exposition de la population au tabagisme passif est ainsi nettement réduite, ce qui, on le sait, ne manque pas d'avoir un effet positif sur la santé, et notamment sur la santé du cœur. Différentes études scientifiques ont analysé les événements coronariens aigus tels que l'infarctus ou l'arythmie cardiaque dans la population avant et après l'introduction d'une interdiction systématique de fumer dans les bâtiments publics, les bureaux et les cafés-restaurants. Elles parviennent toutes à la même conclusion: l'absence de fumée sur les lieux de travail et dans les espaces accessibles au public entraîne une réduction du nombre d'infarctus. C'est ainsi qu'en Italie⁵, peu après l'entrée en vigueur de la loi de protection contre le tabagisme passif en janvier 2005, le nombre d'infarctus a nettement diminué. A Rome, par exemple, le nombre d'infarctus a reculé de 11 pour cent dès l'année 2005 pour les personnes de 35 à 64 ans. La diminution a été particulièrement frappante parmi les hommes jeunes et dans les milieux socio-économiquement faibles, parce que l'exposition à la fumée du tabac y était plus forte avant l'interdiction. Ces résultats ont été obtenus en tenant compte de différents facteurs tels que la pollution de l'air extérieur, la température, les épidémies de grippe et le taux général d'hospitalisation. Le nombre d'infarctus a encore plus fortement diminué en Irlande⁶, en Ecosse⁷, en France⁸ et aux Etats-Unis⁹. Si l'on transpose les résultats italiens à la Suisse, l'absence générale de fumée sur les lieux de travail et dans les espaces accessibles au public permettrait ainsi d'éviter environ 3300¹⁰ événements coronariens aigus tels que des infarctus.

Ces effets sur la santé proviennent de la réduction de la pollution mesurée dans l'air des espaces fermés qui servent de lieu de travail ou qui sont accessibles au public. Grâce à une réglementation

⁴ Peter H. Whincup et al., *Passive smoking and risk of coronary heart disease and stroke: prospective study with cotinine measurement*, in: BMJ (2004), doi:10.1136/bmj.38146.427188.55.

⁵ Giulia Cesaroni et al., *Effect of the Italian Smoking Ban on Population Rates of Acute Coronary Events*, in: Circulation (2008), doi:10.1161/circulationaha.107.729889, <http://circ.ahajournals.org>

⁶ E. Cronin et al., *Impact of a national smoking ban on the rate of admissions to hospital with acute coronary syndromes*, in: European Heart Journal 28 (2007), P 3506, (Supplement), 585.

⁷ Jill P. Pell et al., *Smoke-free Legislation and Hospitalizations for Acute Coronary Syndrome*, in: New England Journal of Medicine (2008), Bd. 359, S. 482.

⁸ Bertrand Dautzenberg (2008), *Évaluation des bénéfices de l'interdiction de fumer suite au décret du 15 novembre 2006*. www.oft-asso.fr.

⁹ Centers for Disease Control and Prevention: <http://www.cdc.gov/mmwr/preview/mmwrhtml/mm5751a1.htm>.

¹⁰ Environ 30 000 personnes subissent chaque année en Suisse un événement coronarien aigu (infarctus du myocarde ou angine pectorale). Source: Fondation suisse de cardiologie: http://www.swissheart.ch/cms/dyn_media/pressroom/files/07_01_18_Beilage_1_HELP_Zahlen_und_Fakten.pdf

systematique, les non-fumeurs sont largement protégés du tabagisme passif. Les fumeurs parviennent plus facilement à arrêter de fumer ou à fumer moins. L'avenir nous dira quel sera l'effet à long terme sur le taux de maladies pulmonaires obstructives chroniques (MPOC) et de cancers du poumon. Les résultats montrent pourtant que, contrairement à ce que certains affirment, une réglementation systématique et globale sur la fumée peut avoir d'énormes effets sur la santé. Lorsque la protection contre le tabagisme passif est affaiblie par des exceptions, comme c'est le cas avec la loi fédérale adoptée en automne 2008, on ne peut plus s'attendre à de tels effets positifs sur la santé, ou en tout cas pas dans une mesure aussi réjouissante.

Qui absorbe moins de fumée contre son gré vit plus sainement. Qui vit plus sainement cause moins de dépenses de santé. En Suisse, la consommation de tabac coûte cinq milliards de francs par an en frais de santé, dépensés pour couvrir les traitements médicaux, les accidents de travail et l'invalidité. Les dépenses provoquées par le tabagisme passif sont estimées à environ 10 pour cent des coûts du tabagisme actif, et donc à environ 500 millions de francs. S'il est possible de contribuer, ne serait-ce que modestement, à la réduction des coûts de la santé par une mesure aussi simple et aussi peu coûteuse que l'interdiction de fumer sur les lieux de travail et dans les bâtiments publics (et il est prouvé qu'une telle interdiction peut avoir cet effet), alors nous ne devrions pas manquer de saisir cette opportunité, surtout par les temps qui courent.